

Association France Palestine Solidarité du Pays de Morlaix

19 rue Waldeck Rousseau 29600 Morlaix

Mail : afpspaysdemorlaix@yahoo.fr

Site : <http://morlaix-palestine-solidarite.jimdo.com>

Facebook : @afpspaysdemorlaix



Morlaix le 13 février 2020

À l'attention des candidat.e.s aux prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2020 à Morlaix et à leurs équipes de campagne.

Madame, Monsieur

Premier échelon de la démocratie française, les communes et désormais les communautés de communes, occupent une place charnière dans le paysage politique français : proches des citoyens, elles constituent un relais pour les informer et les mobiliser tandis qu'elles peuvent aussi interroger les pouvoirs politiques centraux et « faire bouger les lignes » de la politique française.

Souvent, les questions internationales sont peu présentes dans les programmes des élections municipales. Pourtant, le conseil municipal d'une ville ou même d'un village n'a pas pour seule mission de gérer les problèmes de la vie quotidienne des habitants, il peut aussi avoir un rôle d'ouverture aux grands problèmes de notre époque et s'ouvrir sur la solidarité internationale.

En ce qui concerne la Palestine, illégalement occupée et colonisée depuis 1967 par Israël, face à la détérioration rapide de la situation sur le terrain, face au déni du droit réitéré par le récent « plan de Paix » Trump/Nétanyahou, nous pensons qu'il est indispensable d'affirmer avec force la primauté du droit sur la loi du plus fort et du fait accompli. Ce respect du droit peut être une préoccupation des élus locaux d'autant plus qu'ils ont de réels moyens d'agir.

En effet, les collectivités territoriales peuvent, à leur échelle, contribuer à faire respecter les droits des Palestinien·ne·s à travers des questions touchant directement aux compétences des municipalités : achats de la commune, délégation de service public et coopération décentralisée, par exemple...

Très concrètement, nous voudrions, si vous le permettez, connaître votre point de vue et/ou votre engagement possible dans quatre domaines sur lesquels, il nous semble possible que la commune puisse agir.

Si vous étiez élu·e, seriez-vous disposé·e à :

- **Prendre des mesures concrètes manifestant votre attachement au droit international, aux droits Humains et au droit à l'autodétermination des peuples, partout dans le monde, y compris en Palestine occupée ?** En organisant par exemple des débats et le vote de vœux ou de motions au sein de conseils municipaux ou de communauté de communes. Il peut s'agir aussi d'actions symboliques en faveurs des droits du peuple palestinien comme, par exemple, le parrainage d'un.e prisonnier.e politique...
- **Doter la municipalité d'une charte éthique pour des achats publics responsables ?** C'est à dire vous engager à ne pas contracter avec des entreprises non-respectueuses du droit international, dans l'esprit de la loi française

sur le devoir de vigilance des entreprises adoptée en 2017. La municipalité pourrait invoquer une telle charte éthique pour ne pas attribuer de marchés publics à des entreprises privées ou publiques impliquées dans la colonisation. En clair, des entreprises dont les actions appuient manifestement la colonisation en Palestine occupée, et dont une première liste vient d'être publiée par l'ONU¹.

- **Nouer des liens avec les collectivités territoriales palestiniennes, notamment à travers la coopération décentralisée ?** La coopération n'implique pas nécessairement des financements importants, elle permet avant tout d'établir des liens entre les citoyens de deux pays, de soutenir des initiatives solidaires et d'organiser des échanges de coopération².

Vous n'êtes certainement pas sans ignorer que depuis 2016, l'AFPS du Pays de Morlaix soutient l'action d'un Centre pour personnes en situation de handicap à l'intérieur même d'un camp de réfugiés palestiniens en Cisjordanie - le camp de Jalazone où vivent 16 000 personnes sur moins d'un km², situé au nord de Ramallah. Comme d'autres communes l'ont déjà fait³, nous souhaitons porter auprès de la prochaine équipe municipale le projet d'un jumelage entre Morlaix et le camp de Jalazone. Il est donc important pour nous de connaître votre point de vue sur ce sujet très précisément.

- **Donner aux organisations de solidarité internationale les moyens de se réunir et de s'exprimer librement, mais aussi une écoute attentive ?** Le besoin d'un lieu ouvert et convivial où les associations qui interviennent en Pays de Morlaix puissent se réunir librement et dans de bonnes conditions, avec mise à disposition d'un endroit pour stocker leur matériel d'information se fait cruellement ressentir sur notre ville. L'idée de la mise en place d'une maison des associations revient régulièrement lors des rencontres associatives et semble en effet pouvoir répondre à nos besoins. Pourriez-vous nous indiquer un point de vue sur cette question ? Enfin, depuis 2016 que notre association fait des demandes de subventions pour notre action à Jalazone notamment, il nous a toujours été répondu négativement. Ce qui nous gêne le plus ce n'est pas tant les refus, que le fait que nous en ignorons toujours les motifs et que nous ne connaissons pas les critères d'attribution des subventions. Là aussi, si nous pouvions connaître votre point de vue, cela serait pour nous très utile.

Avec votre consentement, nous rendrons compte des réponses que vous voudrez bien nous faire parvenir. Nous sommes à votre disposition pour approfondir avec vous ces questions et pour tout échange qui pourrait enrichir notre mutuelle réflexion.

Avec tous nos remerciements pour l'attention portée à ce courrier, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations solidaires.

Pour l'AFPS du Pays de Morlaix

Nb : Ce courrier a été envoyé conjointement aux listes : « Vivons Morlaix ! » - « Morlaix avec vous ! » - « Morlaix Ensemble » et « Morlaix Alternative Citoyenne »

¹ https://www.lemonde.fr/international/article/2020/02/12/l-ONU-identifie-112-societes-actives-dans-les-colonies-israeliennes_6029347_3210.html#xtor=AL-32280270 - C'est le cas par exemple, d'Egis-Rail pour l'instant toujours impliquée dans la maintenance du tramway qui relie Jérusalem-Ouest aux colonies illégales de Jérusalem-Est. Enfin, plusieurs banques et assurances françaises participent indirectement à l'expansion de la colonisation israélienne illégale.

² Dans le domaine de l'eau par exemple, la loi Oudin permet aux collectivités territoriales de consacrer jusqu'à 1% du budget annexe de leurs services d'eau et d'assainissement à des actions de coopération internationale <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do>

³ Depuis 2010, la ville de Carhaix est ainsi jumelée avec le camp de réfugiés d'El Arroub en Cisjordanie.